

SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

syndicat général de l'éducation nationale — cfdt

811 — 12 octobre 1981

6 F



Parents-personnels-jeunes : combler le fossé

● **Non-titulaires : en finir avec la précarité . Obtenir par l'action syndicale leur réemploi et titularisation** ● **Agents et administratifs : briser les cloisonnements catégoriels** ● **Informatique d'enseignement : ne pas faire n'importe quoi...**

Si bien entre soi

Justificatif, lors du débat sur la loi Sauvage, la place prédominante accordée aux professeurs titulaires dans les conseils d'Université, Jean Foyer, député RPR et prof à ses heures de cumul, a déclaré qu'il concevait parfaitement une université fonctionnant sans étudiants, sans personnels ATOS, sans assistants et maîtres assistants, mais avec les seuls professeurs titulaires qui « se consacraient alors à la recherche ». On pourrait continuer le même raisonnement. Que l'école serait belle sans élèves ni parents ! Que les entreprises seraient parfaites s'il n'y avait ni ouvriers ni consommateurs, mais seulement des patrons ! Et que les députés de l'opposition seraient heureux s'il n'y avait pas d'électeurs !

SOMMAIRE

A NOTER	2
BILLET	
Si bien entre soi	2
SU A LU	
Radioscopie des lycéens	2
ACTION ET LUTTES	
Relations parents-personnels-élèves : l'ouverture	3
Fonction publique : fin du premier round	3
Brèves	4/5
Non titulaires : le bout du tunnel ? ...	4/5
DEBATS-COMBATS	
Agents, administratifs : des cloisons à abattre	6
Informatique et enseignement : un fantastique outil mais	8
ACTUALITE	
Rapport Schwartz	7
Etudiants étrangers	7
Activités éducatives	7
PETITES ANNONCES	6

Vins d'Alsace appellation contrôlée

DE PROPRIÉTAIRE PRODUCTION

Colis assortis : Sylvaner, Riesling, Gewurztraminer
12 bouteilles : 208 F
24 bouteilles : 400 F franco domicile TTC
Tarif complet sur demande.
Charles BECK 67650 DAMBACH LA VILLE

Directeur : J. George
Rédactrice en chef : Danièle Franco
C.P.P.A.P. n° 440
D 73 du 2.4.73 ISSN 0337-7725
Abonnement : 120 F
Syndicat général de l'Education nationale
CFDT - 5, rue Mayran - 75442 Paris - Cedex 09
SU est tiré sur papier recyclé

Supérieur

• DES POSTES DANS LES UNIVERSITES

Le BO n° 35 du 1^{er} octobre publie une liste de postes vacants d'enseignants du second degré dans le second degré. Candidatures à adresser jusqu'au 22 octobre. Le même BO publie une liste de postes vacants dans les grands établissements. Candidatures jusqu'au 14 octobre.

• CHANGEMENTS DE SITUATION ADMINISTRATIVE

Une circulaire du 15 septembre (BO n° 34 du 24 septembre) fixe les dates limites d'envoi à l'administration Centrale des dossiers de propositions de nomination d'associés, d'admission à la retraite et de divers changements de situation administrative (pour l'accès à la 1^{ère} classe des maîtres-assistants, c'est le 30 octobre).

• TROISIEME CYCLE

Une circulaire du 20 août (BO spécial n° 6 du 17 septembre) énonce la doctrine ministérielle sur les formations de 3^{ème} cycle habilitées cette année.

• CONSEILS

Une circulaire du 3 septembre (BO n° 34 du 24 septembre) demande que les dates de réunion des conseils ne coïncident pas avec celles des examens.

Techsup./CROUS

• PROFESSIONS MANUELLES :

Les groupes d'experts chargés de préparer le travail de la CAP compétente pour donner son avis sur le reclassement des contractuels type CNRS exerçant des professions manuelles et pour lesquels un complément d'information a été demandé se réunira les 13 et 14 octobre 1981.

Les conclusions des groupes d'experts seront adressées le plus rapidement possible aux UPR et syndicats.

• FORMATION PROFESSIONNELLE

Objet : calendrier des activités du service de la formation administrative (SFA) de la direction de l'administration générale et des personnels administratifs, et des centres associés (CASFA) pour l'année scolaire 1981-1982.

Pour notre branche, seuls les agents de service des services extérieurs (ASSE) peuvent s'inscrire. Toutes les autres catégories de personnels sont exclues (Circulaire réf./SFA/n° 1374).

Etranger

• POSTES VACANTS

La liste des postes vacants qui seront pourvus lors de la commission de décembre 1981 est parue. Date limite de dépôt des candidatures : 9 novembre 1981. La commission se réunira le vendredi 11 décembre 1981.

Demandez la liste des postes ainsi que les fiches syndicales au secrétariat Etranger du SGEN-CFDT - 5, rue Mayran - 75442 Paris cedex 09. Ne pas oublier de joindre une enveloppe timbrée avec vos noms et adresse (à 1,60 F).

Lep

• CONCOURS INTERNES ET EXTERNES

Parution de trois arrêtés du 10 août 1981 fixant la liste des spécialités et options dans lesquelles les candidats figurant sur les listes supplémentaires aux concours externes et internes, session 1981, ont été admis (PEG, PEPT, PEPP). Arrêtés du 16 juillet 1981

• CFA

Annexes pédagogiques aux conventions-types concernant plusieurs CAP (coiffeur, charcutier, boucher, boulanger, nettoyage-apprêtage, vendeur, pâtissier-confiseur, fleuriste). (BO n° 34 du 24 septembre 1981).

• BEP

Extension de la mention complémentaire « mécanicien en motoculture et équipement rural » au BEP d'agent de maintenance de matériel à trois options (arrêté du 24/7/81). Enquête : effectifs d'apprentis dans les CFA publics et privés (note de service du 19/8/81). (BO n° 35 du 1/10/81).

Radioscopie des lycéens

Le dernier numéro de la revue Autrement (1) sur le thème « Et le lycée, ça marche ? » est, comme la plupart des numéros précédents extrêmement riche. Témoignages et portraits de lycéens, d'enseignants. Des questions : côté enseignants, ceux qui exercent « le plus beau métier du monde » ont-ils « le dos au mur » et « l'élite » qu'ils constituaient connaît-elle son « crépuscule » ? Côté lycéens, qu'y a-t-il de commun entre « les mal famés du technique » et « les héritiers modernes » ; les lycéens sont-ils toujours « le vivier des grosses têtes » ? Et puis, il y a le rock, la drogue, le ciné, et la politique. Pour les âmes poétiques, l'univers secret des lycéens inscrit au feutre ou au compas dans le bois des tables. Pour les âmes scientifiques, l'ordinateur et l'informatique. Bref, le lycée dans la crise, la résignation ou l'espoir. De quoi faire réfléchir quand on veut changer l'école au quotidien.

(1) N° 33 septembre 1981 - 49 F - Revue Autrement, 73 rue de Turbigo, 75003 PARIS.

Premier degré

• EQUIPEMENT DES ECOLES NORMALES EN MICRO-ORDINATEUR

Note de service n° 81-328 du 7/09/81 (BO n° 34).

Second degré

• EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LES SECTIONS G

Le SGEN est intervenu pour que les autorisations d'achat soient signées alors que certaines Directions du ministère faisaient courir le bruit du gel de ces achats. Nous avons eu confirmation que la Commission qui examine ces autorisations se réunira le 24 octobre.

Retraités

Si vous avez pris ou prenez votre retraite en 1981, retournez le bulletin ci-dessous à la Branche Nationale des Retraités SGEN-CFDT (démarche inutile si vous avez rempli et retourné la fiche de modification parue dans S.U. n° 809 ou dans le « Spécial Nouveau Retraité ») :

— Vous prendrez place dès maintenant au fichier des Retraités et vous recevrez la presse fédérale et confédérale Retraités.

— Le changement de catégorie, et éventuellement d'adresse, sera effectué pour l'envoi de S.U. et votre département de résidence en sera immédiatement avisé.

— Votre cotisation d'activité 1980-81 sera validée jusqu'au 31 décembre 1981 et vous trouverez dans « Retraités SGEN n° 9 » paraissant en décembre le barème pour l'année civile 1982.

Adhérents retraités

Sauf changement d'adresse à signaler immédiatement attendre la parution de R.S., n° 9 ci-dessus pour régler votre cotisation 1982 (nouvelles dispositions).

— Bulletin réponse à détacher, compléter et retourner à SGEN-CFDT Branche Retraités 5, rue Mayran - 75442 PARIS CEDEX 09 (sauf si cette démarche a été effectuée en juin).

J'ai pris ou je compte prendre ma retraite le...

En conséquence, je désire recevoir la presse « Retraités » SGEN et CFDT.

J'ai payé ma cotisation 1980-81 au SGEN du département de : ... ou au SGEN-CNRS ou INSERM. ou : je n'ai pas cotisé au SGEN en 1980-81, mais j'adresserai ma cotisation 1982 à l'adresse ci-dessus dès réception de « Retraités SGEN N° 8 » (octobre 1981).

Rempli par M. M me

Mlle Prénom

Adresse de retraite (à partir du

.....

.....

Eventuellement adresse précédente :

.....

Je désire être rattaché au SGEN du département (de retraite ou d'activité)

A.....le.....

Signature

Relations parents-personnels-jeunes

L'OUVERTURE



ALLEZ, QUOI!
RAPPROCHEZ-VOUS

Bernar.

Il ne s'agit pas, pour le SGEN-CFDT, de proposer une sorte de code de bonne conduite réciproque entre partenaires qui fixerait de façon intangible, au moyen de généralités plus ou moins sincères, les droits et les devoirs des uns et des autres.

Créer un climat de confiance

Ce qui est souhaitable, en revanche, c'est en quelque sorte de jalonner le parcours, de créer les conditions d'une démarche nouvelle. Le premier obstacle qu'il faut écarter, c'est le manque de confiance. Pour cela, l'école doit cesser d'être un monde incompréhensible pour ceux qui sont à l'extérieur, les parents, et plus généralement l'ensemble des travailleurs, et un monde souvent perçu comme injuste et parfois oppressif par ceux qui y vivent, à savoir les jeunes. Pour atteindre un tel objectif, il faut rechercher la plus large transparence des procédures qui implique une ouverture des lieux de décision.

Une orientation positive

Cela vaut d'abord et surtout pour tout ce qui touche à l'orientation, que les jeunes et leurs parents subissent comme une sorte de fatalité dont ils pensent, bien à tort, que les enseignants sont les seuls organisateurs. Certes, les procédures d'orientation ne sont que la mise en forme d'un

Il faut changer l'école, disons-nous et écrivons-nous depuis longtemps, et plus encore depuis le 10 mai. Or, notre conviction collective, fondée sur notre pratique professionnelle et sur notre pratique syndicale, est que ce changement passe, pour partie, par une nouvelle donne dans les relations entre les divers partenaires concernés : parents, personnels de l'Education nationale et... jeunes eux-mêmes, que l'on oublie un peu trop souvent.

certain état de l'organisation économique et sociale. Mais, parallèlement à la mise en œuvre d'une autre politique de l'emploi et des qualifications, qui mène à la définition d'autres rapports sociaux, il faut qu'à la sélection pratiquée jusqu'à présent soit substituée une orientation positive, dont les enjeux soient clairement établis et les moyens précisément fixés.

Dépassez la guerre de tranchées

La seconde condition du changement, c'est la volonté commune de dépasser l'attitude proprement réactionnaire qui consiste à opposer les droits de la famille et les devoirs de l'école, et à déterminer, par voie de conséquence, une sorte de ligne de partage entre ce qui est de la compétence des uns et des autres. Une version de droite de cette position a été largement exprimée par l'idéologie qui sous-tendait la réforme Haby, et une version de gauche a été illustrée récemment par les prises de position du SNI sur le thème : « laissez-nous votre enfant et ne vous occupez pas du reste... sauf un jour par an, le jour où nous ouvrons les écoles » ! En réalité, c'est l'enfant ou

l'adolescent qui risque de faire les frais d'un tel affrontement. Il importe donc de considérer qu'on ne peut, sans dommage, fixer arbitrairement une ligne de partage aussi rigoureuse. Sinon, les parents, d'exclus, se transforment vite en accusateurs, et les enseignants, injustement accusés, deviennent vite intraitables sur tout ce qu'ils estiment être de leur stricte compétence. Il faut donc dépasser la guerre de tranchées, où se complaisent certains : les parents n'ont pas à être les tuteurs des enseignants, et ceux-ci doivent accepter que tout ce qui touche à la vie scolaire, à l'organisation et au contenu de l'enseignement, soit objet non seulement d'information, mais de dialogue. Mais cette autonomie des différents groupes les uns par rapport aux autres n'est possible que dans le cadre d'un large développement de l'autonomie des établissements du premier et du second degrés. C'est en effet par le biais du contrat passé, sur le terrain, entre les divers partenaires de la communauté scolaire, que pourra se mettre en place une sorte de coresponsabilité où la fonction de chacun sera clairement déterminée, sans risques d'abus, parce que les règles du jeu auront été déterminées d'un commun accord.

Transformer les institutions

Pour cela, et c'est la troisième carte de la nouvelle donne que nous proposons, il faut transformer les institutions existantes, notamment les conseils d'école, les conseils d'établissement et les conseils de classe.

Dans leur prérogatives actuelles, comme dans leur composition et leur mode de fonctionnement, ces conseils ne peuvent pas être les lieux où s'élaborent de nouveaux rapports, où s'exerceront de nouveaux pouvoirs. Certes, ils existent aujourd'hui et tant qu'ils n'ont pas été remplacés, il n'est pas question de les désertir. Mais, pas plus que dans les universités, le statu quo, même amélioré, ne pourra servir de cadre au changement. Inventer de nouveaux modes de gestion des établissements scolaires et mettre au point les procédures d'expression et de résolution des conflits que nous n'avons nulle raison de craindre — ils existent déjà, mais sont mal assumés — sont des perspectives qu'il faut se fixer à court terme, pour l'année qui vient.

Il est temps maintenant, pour les uns et pour les autres, de sortir des généralités et de se donner les moyens de surmonter les crispations présentes et la crise larvée qu'elles traduisent. Là encore, il ne faut pas craindre de prendre le problème à bras-le-corps. Et tant pis, si au passage, on bouscule quelques vaches sacrées.

Patrice BEGHAIN

Fonction publique : fin du premier round

Dans le précédent numéro de SU (1) nous faisons part des divergences entre le ministre de la Fonction publique et la CFDT sur la conception des négociations et surtout sur la forme de leurs conclusions.

La pression des organisations syndicales attachées à la confirmation des rapports contractuels entre l'Etat-employeur et les syndicats sur les salaires et à l'élargissement de ces rapports à tous les autres terrains concernant les fonctionnaires en tant que salariés, a amené le ministre à proposer un accord salarial en bonne et due forme. La CFDT ne l'a pas signé pour les raisons de fond indiquées dans le n° de SU précité. Le tableau ci-contre confirme le caractère injuste des mesures prises, puisque même en pourcentage, lorsqu'on tient compte des salaires nominaux, on constate que les hauts revenus ont bénéficié d'une augmentation supérieure à celle des bas revenus. Ceci s'explique par la non-revalorisation de l'indemnité mensuelle spéciale versée aux bas salaires. Il faut noter que la pression exercée par la CFDT dans le débat public qui a accompagné

ces négociations a amené le gouvernement à faire des déclarations d'intention conformes à nos objectifs pour l'accord salarial 1982 qui sera négocié avant la fin de cette année-ci : le ministre vient de déclarer qu'en 1981, la revalorisation des traitements seraient différenciée ; un « bon mouvement ». A suivre.

Mais M. Le Pors n'a pas pu se contenter du relevé de conclusions sur les salaires. Il a soumis à l'approbation des syndicats un document dit : « relevé des engagements de négociations ». La CFDT n'a pas voulu se prononcer sur un texte, qui contient certes des éléments positifs, mais qui relève des déclarations d'intentions et des décisions prises unilatéralement par le gouvernement, toutes choses qui ne sont pas du ressort de la signature ou de la non-signature des syndicats. La CGT l'a signé. La CFDT réserve sa signature pour des relevés de conclusions précis, prenant la forme d'un contrat mettant un terme à une négociation.

Yves DALMAU

(1) SU n° 810

COMPARAISONS CHIFFREES (1)

Indice	Traitement net mensuel au		
	1.7.81	1.10.81	1.11.81
194	3 238	3 943 (2)	3 343
810	12 176	12 659	12 659 *

Indice	Augmentation du traitement mensuel par rapport au 1.7.81			
	au 1.10.81		au 1.11.81	
	en F	en %	en F	en %
194	705	21,77	105	3,24 (3)
810	483	3,97	483	3,97

(1) Arrondies au franc en 1^{ère} zone (c'est-à-dire comprenant indemnité mensuelle spéciale + indemnité de résidence).
(2) Rappel des mesures prises : augmentation en % de traitement jusqu'à l'indice 810, et attribution d'une prime unique (servie une seule fois) pour les bas salaires (600 F à l'indice 194, 150 F à l'indice 344).
(3) Cet écart en défaveur des bas salaires s'explique par la non-revalorisation de l'indemnité mensuelle spéciale (240 F à l'indice 194).

Les résistances de M. l'inspecteur

Monsieur l'inspecteur d'académie de ROUEN, se sent investi d'une mission sacrée : résister à tout prix au changement.

Ainsi, depuis cette rentrée scolaire se plait-il à allumer des brûlots aux quatre coins du département.

A l'école maternelle de J. Zay à Grand-Quevilly, une décision de l'inspecteur du mois de mars 81 remet en cause la présence de 25 élèves par classe permettant ainsi l'accueil des enfants de 2 ans et décide de la suppression d'une classe. Dès le mois de juin une campagne de pétition est entreprise. 600 signatures seront recueillies. Les autorités locales apportent leur soutien. Rien n'y fait ; la classe sera fermée à cette rentrée.

Les enseignants et les parents réagissent (classe sauvage, occupation, grève). Jean Zay n'est pas le seul point chaud du département. Le ministère donne 6 postes supplémentaires pour régler ces problèmes.

L'IA ne veut rien entendre. Le ministère est contraint de dépêcher, en fin de semaine dernière, une mission d'inspecteurs généraux sur le terrain.

Le ministère attend les conclusions de celle-ci pour prendre la décision.

En attendant, le SGEN-CFDT continue d'intervenir à tous les niveaux pour que la situation antérieure soit rétablie.

CAEN

Enfin un CHS

A l'université de Caen, l'intersyndicale CGT-CFDT-FEN vient d'obtenir ce qu'elle revendiquait depuis longtemps : un véritable Comité Hygiène et Sécurité. Deux caractéristiques importantes :

- parité entre les représentants de l'administration et les représentants syndicaux désignés par les organisations représentatives.

- Mêmes fonctionnement et prérogatives que dans le privé.

C'est une avancée décisive dans la lutte pour les droits nouveaux des travailleurs.

Seul point noir, le Conseil d'Université « Sauvage » a généreusement attribué au « syndicat » autonome, dont on connaît bien l'action pour la défense des travailleurs (!), un poste aux dépens du SNCS-FEN.

MONDEVILLE

Grève au collège

Au collège de Mondeville en Basse-Normandie, dès la rentrée, les personnels demandaient que le demi-poste de documentaliste supprimé soit rétabli. N'obtenant pas satisfaction, 95 % des enseignants se sont mis en grève à l'appel du SGEN-CFDT et ont imposé pendant plus de trois heures leur présence au rectorat. Le secrétaire général, manquant — d'après lui — de « cas concrets » et d'après nous, d'initiative, a demandé que le problème soit exposé par écrit afin de le soumettre à son ministre !

Pourtant une MA « rattachée » à l'établissement pourrait continuer à occuper ce demi-poste. En accord avec elle, les enseignants de l'établissement ont décidé de se mettre immédiatement en grève sitôt qu'il lui sera attribué un remplacement.

Non-titulaires : le bout du tunnel ?

Des discussions sont ouvertes ou vont s'ouvrir à différents niveaux pour concrétiser les engagements pris par le Gouvernement sur la titularisation des non-titulaires.

Au plan général de la Fonction publique, ces engagements viennent de faire l'objet, de la part du ministre de la Fonction publique, d'une déclaration d'intention soumise à la signature des

syndicats. Seule la CFDT n'a pas signé pour des raisons évoquées page 3, qui se renforcent encore lorsqu'on lit le paragraphe concernant les non-titulaires : « Le Gouvernement s'engage dans la voie de la titularisation des personnels non-titulaires : un projet de loi et un plan d'intégration seront présentés au Parlement dans la session de printemps 1982, après concertation avec les organisations syndicales. La situation des non-titulaires travaillant à temps incomplet sera examinée ».

Suppléants éventuels : réemploi pour tous

Meurthe et Moselle : soixante neuf reçus (cent quarante cinq candidats) sur cent neuf places. Doubs : cinquante trois reçus (quatre vingt candidats) sur soixante neuf places. Manche : onze reçus sur trente et une places (cf. ci-dessous). Orne : vingt-quatre reçus sur 43 places.

Ces quatre cas, loin d'être les seuls, montrent que le concours interne — réservé aux suppléants éventuels — à l'entrée de l'Ecole normale s'est transformé, cette année, en un jeu de massacre.

Depuis août 78, ce concours interne est un point de passage obligatoire pour la titularisation des suppléants éventuels. Sans remettre en cause ces dispositions comme le SGEN-CFDT le demandait, le ministre a fait coïncider le nombre de places au concours avec le nombre de suppléants éventuels, des indications ont été données aux inspecteurs d'académie pour atténuer l'aspect sélection afférant à la notion même de concours.

Le message n'a pas été compris !!! Dès que nous avons eu connaissance de ces résultats, nous sommes intervenus auprès du ministère :

- pour réaffirmer les critiques que nous formulions à l'encontre du principe du concours. Le SGEN-CFDT oppose à cette disposition de titularisation, la mise sur pied d'un plan d'intégration, avec la garantie d'une formation professionnelle ;
- pour demander que des instructions soient données dans les départements pour que, en premier lieu, la situation des suppléants éventuels qui ont échoué soit revue de façon à ce qu'ils aient accès dès cette année à l'Ecole Normale ;
- pour que des mesures urgentes soient prises pour assurer en tout état de cause le réemploi de tous les suppléants éventuels, y compris ceux qui ont échoué pour les troisième et quatrième fois (le décret de 78 prévoit en effet la radiation en cas de troisième échec).

Un télex adressé aux Recteurs le 6/10 ne nous donne qu'en partie satisfaction (il n'assure pas le réemploi automatique).

Réengagement des élèves-instituteurs effectuant des suppléances et ayant échoué pour les troisième et quatrième fois au concours interne. Honneur vous faire connaître

possibilité réengager ces personnels dans limite besoins du service et moyens budgétaires et si manière de service à donner satisfaction ».

Cette première décision en appelle d'autres. Le SGEN-CFDT demande qu'un bilan très précis de ce concours soit dressé et qu'à la lumière de celui-ci s'ouvrent de réelles négociations sur la titularisation des suppléants éventuels.

En prenant appui sur ce texte, nous devons par l'action syndicale, assurer le réemploi de tous ces suppléants éventuels.

Didier VILLENEUVE

Concours interne : les méfaits du jury

La titularisation des suppléants éventuels ne semble pas être la préoccupation essentielle des jurys de concours interne. A Saint-Lô, 30 inscrits, 3 reçus pour 10 places chez les garçons, 8 chez les filles pour 20 places ! Argument : niveau faible. Ces suppléants étaient pourtant assez bons quand ils effectuaient toutes sortes de remplacements !

Aussi le secteur SGEN-CFDT de ST-Lô est-il intervenu à la fin d'une délibération de jury pour le concours externe. L'Inspectrice d'académie, des Ides et le directeur de l'Ecole normale refusant d'intervenir au ministère pour obtenir une concertation sur ce problème, ceux-ci furent retenus pendant deux heures jusqu'à ce que le SGEN-CFDT Basse-Normandie obtienne enfin du ministère l'assurance qu'il examinera le dossier.

Une volonté de régler le problème

Incontestablement, cet engagement gouvernemental traduit une volonté de régler le problème, mais en même temps les procédures choisies nous questionnent. Si nous sommes conscients de la nécessité de recourir à la loi pour arrêter définitivement le recrutement de non-titulaires, nous nous interrogeons sur la nature des discussions qui la précéderont. La concertation ne saurait suffire. Sur un problème d'une telle importance, un engagement contractuel s'impose. Changer, ce sera négocier et nous ne confondons pas la négociation avec des déclarations d'intentions (même si des organisations syndicales les signent) suivies de concertations, couronnées par la loi. Ce n'est pas notre conception. Nous le disons et continuerons de le dire. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur l'articulation entre ces décisions globales et ce qui sera fait ministère par ministère. En ce qui concerne le ministère de l'Education nationale, une lettre du ministre au SGEN-CFDT précise pour les MA l'engagement d'aller vers « un plan de résorption, si possible définitive, de l'auxiliarat ».

Le SGEN-CFDT a, comme l'y invitait le ministre, rencontré un membre de son Cabinet pour une première réunion préparatoire aux négociations qui doivent s'ouvrir. Nous y avons rappelé notre conception sur les procédures : négociations multilatérales et nos options fondamentales sur les contenus. Pour le SGEN-CFDT, régler la question de l'auxiliarat c'est aussi tarir les sources de recrutement des auxiliaires et donc prendre, dans le même temps, des mesures concrètes sur le remplacement. Nul doute que ces problèmes rejailliront aussi sur des questions comme l'organisation du service. Le SGEN-CFDT est prêt à les assumer dans les discussions. En dehors des MA, le SGEN-CFDT demande aussi l'ouverture de négociations : dans le premier degré, pour la titularisation des SE ; pour les personnels administratifs, techniques et de service quel que soit le niveau où ils exercent. Dans la Recherche, le SGEN-CFDT demande l'arrêt du recrutement de non-titulaires et des négociations sur un statut de titulaire pour tous. Ces négociations doivent être précédées d'un recensement précis de tous les non-titulaires, à tous les niveaux. Le ministère de la Recherche devrait ouvrir des discussions pour les ITA sur les mesures à appliquer au 1.1.82. En outre, le ministre nous a fait part de son intention de présider une première réunion sur la refonte globale des statuts, parallèlement aux travaux de préparation du Colloque.

Un dossier à faire avancer

Voilà donc un dossier sur lequel il reste beaucoup à faire. L'action syndicale, d'abord sur le réemploi, doit nous permettre de le faire avancer.

Jean-François TROGLIC

MA : en finir avec la précarité

Depuis deux semaines, la rentrée a eu lieu dans toutes les académies. Où en est le réemploi des maîtres auxiliaires ?

Nous pouvons affirmer que la situation a, depuis un mois, évolué positivement :

- le nombre de MA non encore réemployés a diminué, parfois nettement
- environ 8 000 MA qui travaillaient à temps plein en 1980-1981 et qui n'avaient obtenu qu'un emploi à mi-temps seront repris à temps complet
- le service des MA rattachés administrativement à un établissement et « en attente de remplacements » ne doit en aucun cas comprendre de la surveillance ou des travaux administratifs.

Nous nous réjouissons que le ministère ait repris à son compte certaines de nos exigences. Cependant, tout est loin d'être rose ! En effet, selon l'administration, de 2 500 à 3 000 MA se voient toujours exclus de l'application de la circulaire parue au BO du 3 septembre ; environ 3 000 MA employés à mi-temps en 80-81 (contre leur gré !) risquent d'être à nouveau des mi-chômeurs cette année, sauf lorsqu'ils effectueront des suppléances à plein temps. Cette situation est d'autant plus inadmissible que des enseignements ne sont pas assurés dans de nombreux établissements, que la politique ne semble guère

avoir changé en ce qui concerne les heures supplémentaires.

Il s'agit, plus que jamais, d'organiser syndicalement le refus collectif de celles-ci. Cela passe notamment par leur recensement systématique, par des interventions auprès des chefs d'établissement, inspecteurs d'académie, recteurs pour que ces heures soient transformées en services ou fractions de service. L'existence de ces heures supplémentaires constitue un véritable scandale. Les refuser, c'est donner des possibilités d'emploi plus importantes aux auxiliaires. Le secrétariat national est intervenu à plusieurs reprises auprès du ministère sur cette question. C'est un clou qu'il continuera à enfoncer.

Et la titularisation de tous les auxiliaires ? Il paraît acquis que les négociations vont s'ouvrir, au cours de la 2^e quinzaine d'octobre. Elles devront porter également sur l'arrêt du recrutement de MA et sur le remplacement des personnels absents. Le SGEN-CFDT précise actuellement ses revendications quant au contenu, modalités, etc. L'information la plus large sera évidemment faite sur la question. La sortie du tunnel est-elle en vue pour tous les MA ? A chacun et chacune d'entre nous de peser au maximum grâce à l'action syndicale pour qu'il en soit ainsi !

Jean-Michel BOULLIER

La dure vie de « bouche-trou »

Aliette et Henri S... sont maîtres-auxiliaires depuis la rentrée 1972. Ils témoignent dans « SU » de leur difficile condition de « bouche-trou » de l'Education nationale. Au bout de 9 ans de « bons et loyaux services », ils espèrent toujours devenir titulaires et stables.

— 1974 : je me vois confier un poste de PEGC et je dois enseigner Français, dessin, travail manuel et accessoirement l'anglais.

— 1977 : en tant que « MA en sur-nombre » je n'enseigne plus du tout, sauf quand un professeur de français ou d'anglais manque au CES ou dans les environs. Je classe des documents dans un CDI. Cela dure deux ans. Mon mari, ayant obtenu des postes en LEP, a déjà enseigné au cours de sa « carrière » : le Français, l'électro-technique, l'éducation civique, l'histoire géographie et l'anglais...

Ayant des postes éloignés l'un de l'autre, nous avons fait jusqu'à 160 km quotidiennement afin de pouvoir maintenir notre vie fami-

liale. Notre fille a suivi toutes ses années d'école maternelle et primaire dans des villes différentes (7 déménagements), a connu je ne sais plus combien de nourrices et de camarades d'école. C'est dans de telles conditions que nous avons réussi notre licence et ne venez pas nous demander pourquoi nous ne nous présentons plus au CAPES ! Nous sommes aujourd'hui à six jours de la rentrée, et à 32 ans, à attendre un poste, ne sachant ni sa « carrière » : le Français, l'électro-technique, l'éducation civique, l'histoire géographie et l'anglais...

Au bout de 9 ans de « bons et loyaux services » les bouche-trous que nous sommes espérent encore devenir titulaires et stables. Est-ce trop demander ?

Des vacataires du supérieur en grève

Dans une lettre récente, M. Savary annonce que les 400 postes prévus au budget 1982 pour intégrer des enseignants vacataires du Supérieur seront tous des postes d'assistants et qu'ils seront créés par anticipation au 1^{er} janvier 1982.

Il ajoute qu'ils s'inscrivent dans un plan d'intégration et seront complétés par d'autres postes en 1983.

Le SGEN-CFDT demande que la nature des postes et les modalités d'intégration soient négociées avec les organisations syndicales. Il estime nécessaire que, dans l'attente de leur intégration, les enseignants vacataires (dont le salaire est dérisoire) reçoivent un salaire mensuel égal à celui des assistants non agréés 1^{er} échelon et le droit à la couverture sociale.

Sur ces revendications, les enseignants vacataires de l'IUT de Bordeaux sont en grève pour obtenir une réponse du recteur. On estime le nombre total des enseignants vacataires à titre principal entre 1 300 et 1 700 personnes (le recensement ministériel n'est toujours pas achevé).

DEUX-SÈVRES

Une ZEP à Cerisy ?

La rentrée scolaire au collège Clémenceau s'est faite comme prévu le 10 septembre, mais des problèmes qui datent de plusieurs années n'ont pas été résolus :

- le préau n'est toujours pas construit. Les élèves devront rester encore sous la pluie ou s'entasser dans les couloirs.

- Pour plus de 400 élèves une seule salle de sciences est aménagée. Une deuxième doit être mais tout est bloqué pour une obscure histoire de crédits. Les cours de sciences et de physique auront donc lieu dans des salles non spécialisées.

- Un record sans doute. Depuis la création du collège en 1969, des gouttières sont apparues. Nous en avons dénombré 165, l'an dernier, dans les salles de cours...

On a trop oublié les élèves dans tout cela. Pourquoi les enfants de Cerisy qui ont choisi l'enseignement public ne pourraient-ils pas travailler dans de bonnes conditions ?

Le SGEN-CFDT a déposé un préavis de grève. Il demande audience au Rectorat et a transmis à M. Savary un « dossier-gouttières ».

LOT-ET-GARONNE

Une 6^e classe ouverte

Malgré l'intervention du SGEN-CFDT dès juin 1981, le Comité technique paritaire départemental refusait l'ouverture d'une classe dans un secteur où l'accroissement du nombre d'enfants et les prévisions d'effectifs le nécessitaient pourtant.

A la rentrée, les parents, les élus locaux appuyaient l'action du SGEN-CFDT et permettaient que le conseil Départemental se ressaisisse de la question. Depuis le 25 septembre la classe est ouverte.



Agents-administratifs

Des cloisons à abattre

Si la rentrée s'est, pour une part, déroulée autrement pour les enseignants et les élèves, qu'en est-il pour les personnels de service et d'administration ? Souvent oubliés — parce qu'ils font peu parler d'eux, — SU a voulu leur donner la parole. Un commis, deux agents de service et un attaché d'administration expriment leurs espoirs et leurs déceptions.

SU. — S'il est des catégories qui après le 10 mai, ont espéré le changement, ce sont les agents, OP et employés de bureau. Qu'en pensez-vous ?

• **Bernadette Mahéault (commis).** — Nous avons espéré que notre pouvoir d'achat augmenterait et que les relations hiérarchiques dans les établissements se modifieraient. Nous étions naïfs : L'Education nationale, c'est d'abord les enseignants... et ils voient toujours en nous des gens de l'administration à leur service. Entre nous, les cloisonnements catégoriels sont toujours aussi forts.

• **Yves Rogard (agent).** — Les agents sont déçus : rien n'a changé et on n'aura rien. Que les salles de classe soient mal entretenues, que les bâtiments se dégradent, que les repas soient réduits à leur strict minimum par manque de moyens et de personnels, cela ne semble guère troubler la bonne conscience des enseignants, des parents ou du gouvernement. Et, surtout, nos horaires sont toujours de 44 heures...

• **Alain Labidoire (attaché).** — C'est vrai : les agents sont toujours considérés comme des hommes ou des femmes à tout faire, les secrétaires et employées de bureau, toujours perçues comme des espions de l'administration. Nous vivons toujours dans un univers cloisonné où chacun doit rester à sa place et où les conflits entre personnels d'exécution et personnel dit d'autorité sont toujours larvés. Situation entretenue et aggravée, d'ailleurs, par les syndicats corporatistes, nombreux dans notre milieu.

SU. — Vous avez des raisons d'être déçus, mais pensez-vous que les relations à l'intérieur des établissements peuvent être changées d'un coup de baguette magique par le ministère ?

AL. — Le gouvernement ne peut tout faire. C'est justement pourquoi les personnels, y compris les enseignants, doivent prendre des initiatives. Mais il y a des préalables : on ne peut changer la vie dans les établissements si les conditions de travail des agents et administratifs ne sont pas améliorées. Et, là, le ministre devrait prioritairement diminuer les horaires et créer des postes.

YR. — Tout n'est pas possible tout de suite. Mais, quand même, réduire les horaires à 40 heures pour des personnels dont les tâches se sont alourdies, ce serait un simple geste de justice, non ?

BM. — L'administration, et en particulier les chefs d'établissement, pourrait favoriser une modification immédiate dans les rapports de travail. Par exemple, lorsqu'un proviseur, syndiqué à la FEN, veut interdire à une employée du bureau, syndiquée au SGEN-CFDT, de participer à une réunion d'agents, cela révèle un état d'esprit étroit... Le premier changement, ce serait que tous les personnels puissent se réunir quand ils le veulent et avec qui ils veulent.

SU. — Vous pensez donc qu'il y a des changements possibles, mais lesquels ?

BM. — Le jour de la rentrée, une réunion de tout le monde où chacun expliquerait aux autres quel est son travail, quels sont ses problèmes, où l'on pourrait débattre des emplois du temps.

AL. — Il faut briser ces cloisonnements hiérarchiques et faire apparaître que chacun fait partie d'une collectivité éducative. Sans personnel d'intendance, ni femmes de service, ni secrétaires, l'établissement ne peut fonctionner.

• **Laurent Renaudin (agent).** — Un exemple : s'il y a une salle des professeurs, il n'y a pas de salle pour les agents. Bien souvent, ceux-ci n'ont qu'un cagibi ou les vestiaires.



Granaud

AL. — Les administratifs doivent avoir conscience que leurs « décisions » déterminent aussi le travail des autres ; élaborer un budget, n'est pas neutre : cela conditionne le vie de l'établissement, les conditions de travail. Inversement, les autres personnels doivent tenir compte des conditions dans lesquelles travaillent ces administratifs.

SU. — Vous parlez de collectivité éducative : comment la voyez-vous, que proposez-vous ?

BM. — Cela passe d'abord, par une véritable vie de la section syndicale. Le SGEN-CFDT, en tant que syndicat général est bien placé pour aborder tous les problèmes qui se posent à chacune des catégories de personnels dans l'établissement. Face à l'émiettement catégoriel, la section peut imposer une conception d'ensemble.

LR. — Justement, je crois que, pour décloisonner les personnels, il faut que les salles ne soient plus réservées : pourquoi n'y aurait-il pas une salle des personnels, ouverte à tous ? Avec, à côté, une salle de travail et un local syndical.

AL. — Tout le monde travaille dans le même lieu, il y a donc des problèmes communs : ceux de la vie de l'établissement, des conditions de travail, des conditions d'accueil, etc. Il faut développer la solidarité entre tous

les personnels, ce qui signifie résoudre en priorité les problèmes de ceux qui sont les plus démunis. Il est possible, par exemple, d'imposer qu'une fois par trimestre l'ensemble des personnels se réunisse pendant une demi-journée pour échanger, confronter, débattre. Il est possible aussi d'exiger que l'heure d'information mensuelle devienne une réalité.

SU. — Auriez-vous une conclusion provisoire ?

LR. — Tout d'abord, nous ne devons pas tout attendre passivement du ministère. C'est aux personnels, aux sections de prendre en charge l'ensemble des problèmes et de prendre des initiatives. Nous n'obtiendrons que ce que nous prendrons.

AL. — Tous les personnels sont concernés par la définition en commun des priorités. Par exemple, les projets d'activités éducatives doivent être discutés et élaborés par tous ceux qui participent à la vie de l'établissement. Cela peut faciliter une redéfinition du travail des personnels administratifs et de service en terme d'aide à l'activité pédagogique. En donnant vie, sur le terrain, à l'équipe éducative. La section d'établissement du syndicat général a un rôle essentiel d'information et d'animation à jouer.

Propos recueillis par
Jean-Claude GUERIN

petites annonces

Alphabétisation

• **L'Association « Alphas-Maghrébin »** organise un enseignement d'arabe dialectal maghrébin en direction de tous ceux qui veulent communiquer avec les immigrés. Cours du soir, week-ends intensifs, session intensive, autant de possibilités différentes. Pour tout renseignement complémentaire et inscription, envoyer une enveloppe timbrée à votre adresse à : « ALPHATIS-MAGHREBIN » 27, rue de Chartres - 75018 PARIS.

Correspondance scolaire

• **Classe rurale de plaine** (10 élèves) CM1-CM2, cherche correspondants même niveau. Ecole publique de Rye - 39260 Sellières.

• **Professeur de français**, banlieue Paris, 2 classes 6^e, 1 classe 5^e souhaite correspondance scolaire avec classes milieu rural, maritime ou montagnard. Mme Gontcharoff, collège, 39, rue Sartoris, 92250 - La Garenne-Colombes.

Presse

• **La Truie Qui Doute** (L'immonde de l'Education) repart pour une troisième année. Ce mensuel satirique est réalisé (bénévolement) par des enseignants, des lycéens et des étudiants. On peut s'en payer une tranche en envoyant 6 F en timbres à « La Truie Qui Doute », 16, rue du Murquet, 78380 Bougival. (tél. 969.37.22 ou 969.78.65). Abonnements 10 numéros 60 F, 80 ou 100 F (selon le degré de mécréance).

Permutations

• **PEGC Lettres-Allemand**, désire échanger poste collège Cerizay contre tout poste Poitiers et environ (jusqu'à 50 km). Martine Baudouin, 45, route de Niort, 79230 Prahecq. Tél. (49) 26.47.45.

• **Prof Allemand** de français (Hambourg, RFA) cherche collègue français germaniste (lycée, collège) pour échange de poste et si poss. d'appartement pour l'année sc. 82/83. S'adress. à : Frieder Bachteler, 13, Richterstr. D2 Hambourg 76, RFA. Tél. : (19/49/40) 221792.

Logement

• **Echangerais appartement F1** confort - dans maison individuelle à Prades (Pyrénées-Orientales) contre similaire dans les Alpes. Vacances de février ou printemps. Tél. : 16 (87) 62.58.15.

Voyages scolaires

• **Professeur d'espagnol**, organisant voyage à St-Jacques-de-Compostelle avec ses élèves, souhaite « tuyaux » (mode de financement-hébergement...). Ecrire Mme Nadaud - CES - 40110 Morcenx. Tél. (58) 58.72.69.

SU ne s'engage à passer les annonces que dans la limite de la place impartie à cette rubrique (conséquence directe du principe de gratuité).

SGEN-CFDT
Caisse de Solidarité
C.C.P. 8 776 95 X PARIS.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS : OUVRIRE PLUS

● Le SGEN-CFDT, contrairement à l'ensemble des autres syndicats, s'est abstenu sur le projet amendé du ministère de l'Éducation nationale visant à réglementer l'accès en France des étudiants étrangers. La dernière version du projet de décret qui reprend la plupart des amendements syndicaux (excepté celui touchant à l'examen de français) est cependant nettement plus satisfaisante que les précédentes moutures, préparées par l'administration Savary, très proches des textes d'anciens régimes.

On se souvient que le pouvoir giscardien, parallèlement à sa politique hostile aux immigrés, avait mis en place entre 1974 et 1980 un dispositif financier, pédagogique et politique visant à restreindre l'accès en France des étudiants étrangers et à trier sur le volet ceux qui seraient jugés dignes d'entrer dans notre pays.

La position du SGEN-CFDT est fondée sur l'ouverture des enseignements supérieurs, sans discrimination ni numerus clausus. Elle considère que s'il convient d'encourager une politique de coopération entre États et entre universités, il faut maintenir la possibilité pour les étudiants étrangers de venir librement en France. Les étudiants étrangers doivent donc être inscrits dans les mêmes conditions que les Français. En particulier, le test de français ne doit pas être un barrage destiné à endiguer les inscriptions mais avoir lieu après l'inscription et avoir valeur d'orientation pour les étudiants qui ont des problèmes de maîtrise de la langue, et l'examen spécial d'entrée à l'université doit être accessible aux étrangers non bacheliers.

RAPPORT SCHWARTZ : DES MESURES COHÉRENTES

● Chargé par le Premier ministre d'une mission d'études sur l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 21 ans, Bertrand Schwartz vient de rendre publiques ses propositions. A partir des préoccupations culturelles des jeunes et affirmant la nécessaire articulation d'une qualification professionnelle et d'une insertion sociale, ce rapport avance un ensemble de dispositions cohérentes. Elles visent à munir tous les jeunes d'une formation professionnelle stable et reconnue, de telle sorte qu'ils ne soient condamnés ni au chômage, ni aux emplois précaires. Mais aussi — condition indispensable et souvent négligée — à leur donner les moyens d'intervenir dans la vie sociale et culturelle. Une telle insertion permettrait aux jeunes d'orienter leurs choix vers des emplois correspondant tout à la

fois à leurs goûts et à leurs capacités. De cette manière, par leur autonomie reconquise, ils pourront s'adapter aux changements technologiques en les maîtrisant.

L'objectif affirmé par ce rapport de garantir à tous les jeunes une qualification professionnelle et sociale rencontre les objectifs du SGEN-CFDT : pour sa part, le SGEN-CFDT est prêt à débattre de ces propositions sur lesquelles une véritable négociation doit s'engager si l'on ne veut pas que ce rapport — comme d'autres — tombe aux oubliettes.

PROJETS D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES : UNE POSSIBILITÉ DE CHANGEMENT

● Le ministère propose, cette année, aux établissements, « la réalisation de projets d'actions éducatives » (1). Loin d'être une copie conforme des anciens P.A.C.T.E., ce texte en modifie l'appellation, les objectifs et les modalités, notamment en donnant les possibilités d'une transformation des méthodes, contenus et structures de l'enseignement. Il s'agit, en effet, d'abord d'ouvrir les équipements et l'enseignement sur l'extérieur et de favoriser le travail d'équipe en y associant parents, élus locaux, associations, jeunes, etc. Et cela passe par une souplesse dans l'organisation des emplois du temps pour permettre les réunions, concertations, activités pluridisciplinaires.

Pour cela, trois types de projets

peuvent être élaborés et mis en œuvre :

- des activités destinées à enrichir le travail de la classe ;
- des activités éducatives diversifiées, prenant en compte l'ensemble des besoins scolaires et extrascolaires des jeunes, adaptées à la diversité de leurs motivations et organisées, dans et hors l'école, avec d'autres partenaires (associations, groupes pédagogiques et culturels) ;

- des activités d'amélioration du cadre scolaire.

Le SGEN-CFDT est intervenu pour obtenir la plus grande souplesse et la plus grande diversité dans la mise en œuvre de ces projets. Bien évidemment, dans la perspective d'une transformation de la pratique de notre métier et d'une ouverture réelle sur l'ensemble des activités sociales et culturelles, sections et adhérents doivent, dans toute la mesure du possible, s'intéresser à la mise en œuvre de projets d'activités diversifiées, c'est-à-dire les projets de 2^e et 3^e types.

De ce point de vue, s'il est nécessaire de tenir compte des délais de présentation de projets, les sections ne doivent pas se précipiter sur ce qui peut paraître comme le plus facile à réaliser ! En effet les moyens ne sont pas cumulables. La réalisation de projets à plus long terme pourrait être bloquée par le manque de crédits.

Travail collectif, ouverture de l'école, deux terrains sur lesquels nous pouvons peser dès maintenant. Il dépend en partie de nous, de nos initiatives, d'être des acteurs du changement. Alors réfléchissons en sections sur le type de projet possible. Organisons les débats et confrontations nécessaires avec les jeunes, les associations, etc., pour mettre en œuvre cette transformation.

Le numéro 842 d'IDS qui parvient aux sections en ce début du mois d'octobre contient un dossier sur les projets d'activités et des propositions aux sections. Diffusez-le, discutez-le, réalisez-le.

(1) Note de service 81.305 du 24 avril 1981 (BO du 3.9.81, p. 2452).

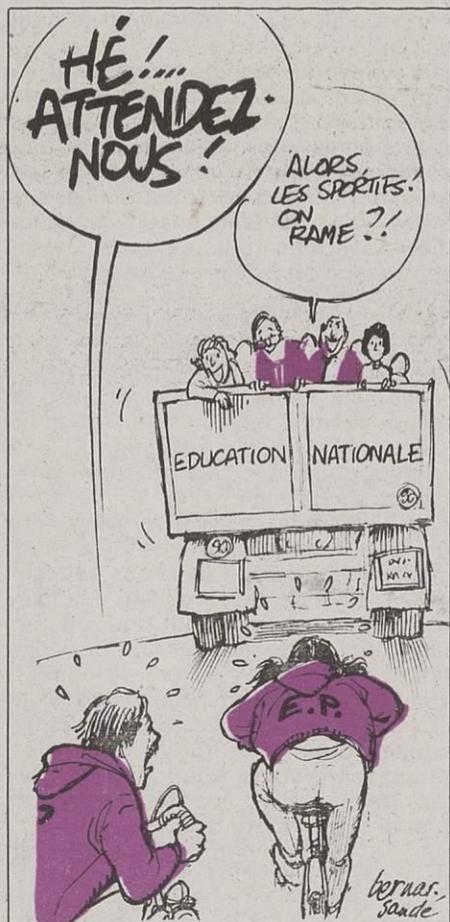
jean marie charpentier - henri israel

SOLIDARNOŚĆ

un an de luttes sociales en Pologne

préface de jacques chèreque

cfdt information



Education physique

Quoi de neuf ?

Le 10 mai a fait naître chez les enseignants d'EP du SGEN-CFDT l'espoir de voir enfin se réaliser des réformes conformes à leurs objectifs prioritaires :

- intégration sans restriction au ministère de l'Éducation nationale ;
- retour aux 3 h d'animation des associations sportives avec la possibilité de pratiquer des activités non compétitives ;
- nouvelle conception de l'éducation corporelle à l'école.

Apparemment, nous avons obtenu gain de cause. Mais nos inquiétudes grandissent :

- notre rattachement au ministère de l'Éducation nationale est réalisé dans les textes et dans le budget 1982, mais ce sera un service autonome (directement sous les ordres du ministre) et commun (qui traitera à égalité avec les autres directions). Ainsi, sans en avoir le titre, n'est-ce pas, en fait, une direction de l'EPS au sein du ministère de l'Éducation

nationale ? Notre crainte est de voir se recréer le ghetto dans lequel nous avons toujours été tenus et qui d'ailleurs semble satisfaire pleinement les syndicats de la FEN. Cette structure pourrait n'être que provisoire... Nous voulons lutter pour l'extension à tous les personnels de l'éducation des droits que nous avons acquis (formation continue décentralisée sur le temps de travail, animation des associations sportives, reconnaissance du concubinage dans le barème de mutations par exemple). Nous voulons en contre partie notre reconnaissance effective de membre à part entière de l'équipe pédagogique : par exemple, la responsabilité de professeur principal, y compris dans les classes de 5^e et 3^e !

Les 3 h d'animation des associations sportives comprises dans notre emploi du temps nous ont été rendues. Mais il apparaît difficile d'en changer le contenu : elles resteront compétitives ! Et si des collègues —

de plus en plus nombreux — pratiquent autrement (danse, cyclotourisme, etc.) devront-ils continuer à le faire clandestinement ?

- Quant aux orientations pédagogiques, nous y reviendrons. Notons simplement qu'elles risquent de ne pas être changées : les déclarations de Madame Avice, ainsi que les discussions que nous avons eues au ministère de l'EN autorisent notre inquiétude.

Malgré une certaine amertume, nous apprécions la création de 1 700 postes environ en EP sur le budget 1982 : ils ne réussiront pas à combler, hélas, le déficit accumulé depuis de nombreuses années.

Dans les établissements, agissons avec tous nos collègues, dans tous les domaines de la vie scolaire : intégrons-nous — de fait — au ministère de l'Éducation nationale. Le moment est venu, pour nous aussi, de travailler autrement, de corriger les inégalités au lieu de les accentuer.

Un outil fantastique mais...

Le débat au Bureau national de juin a montré le décalage qui existe entre ceux qui sont « embarqués » dans l'expérience de l'informatique et les autres personnels (1). Jacques Hebenstreit, un des pionniers de l'informatique d'enseignement, essaie de cerner les problèmes posés par cette innovation.

SU : Où en sommes-nous actuellement dans le domaine de l'informatique d'enseignement ?

JH : On assiste à l'apparition d'un certain nombre de ce que je m'obstine à appeler des « outils ». Ces « outils » sont la conception assistée par ordinateur, la fabrication assistée par ordinateur, le dessin assisté par ordinateur.

Dans beaucoup d'activités, prennent naissance des « outils », sophistiqués la plupart du temps, qui permettent de travailler mieux et plus vite.

L'enseignement assisté par ordinateur en est un. Pourquoi, le progrès technologique pouvant aider un certain nombre de gens à mieux faire leur métier, à le faire différemment, l'ordinateur au service de l'enseignant ne serait-il pas en définitive un outil demandant à être développé ?

SU : Les pressions exercées en particulier par la direction des Télécommunications pour introduire l'informatique dans l'enseignement sont énormes, ce qui oriente les possibilités.

JH : Il y a bien entendu des implications d'ordre économique. Et l'Éducation nationale par le nombre de personnes qu'elle touche est considérée par les industriels, dans ce domaine, comme un marché important à juste titre.

La seule difficulté (on l'a bien vu au Japon), c'est que le ministère de l'Industrie voit l'industrie et ne prend pas en compte nécessairement les problèmes spécifiques que pose l'intégration de l'outil informatique dans l'enseignement, en ce qui concerne la formation des gens, en particulier.

J'avais essayé de montrer qu'instal-

ler du matériel sans former les enseignants, aboutissait à un phénomène de rejet, sauf dans certains établissements où des fanatiques de l'informatique accaparent les machines et se mettent finalement à faire de l'informatique au lieu de faire leur métier.

SU : Vous êtes opposés à l'introduction de l'informatique en tant que nouvelle discipline.

JH : Je trouve personnellement très inquiétant que l'on veuille introduire l'informatique comme discipline. L'informatique est bien une discipline (je l'enseigne depuis 20 ans) mais je suis assez réticent quant aux vertus de l'enseignement de l'informatique. Qu'est-ce qu'on appelle l'enseignement de la logique ? Depuis 2 000 ans l'enseignement des mathématiques est censé enseigner la logique aux gens. Aujourd'hui on propose de remplacer les mathématiques par l'informatique. Toujours pour apprendre aux gens à penser. On peut, dans le cadre d'une discipline particulière, donner aux gens, par l'expérience, la connaissance des démarches fondamentales de cette discipline. Un physicien ne pense pas comme un biologiste et un biologiste ne pense pas comme un mathématicien. Ils ont une manière de formuler les problèmes qui est propre à leur discipline. Cela, je crois, peut s'apprendre. A travers l'enseignement de la discipline et pas de manière abstraite. On peut effectivement dans chaque discipline montrer aux élèves, grâce à des expériences concrètes, par des manipulations sur ordinateur en particulier, comment on raisonne en biologie, comment on raisonne en physique.

Mais ce qui me gêne, c'est que cette

démarche un peu impérialiste de l'informatique n'est pas sérieuse. Tout au long de l'histoire, il y a eu, à chaque siècle, une science dominante qui a été considérée comme explicative de l'univers et qu'il fallait connaître pour être un homme cultivé. Dans les années 50, c'était la théorie des cerveaux mécaniques, « l'automatique » qui était la clé de tout. Aujourd'hui c'est l'informatique. On fait toute une « salade » autour de l'informatique. C'est le traitement de l'information. A la limite, on va bientôt dire que l'homme n'est finalement qu'un ordinateur perfectionné parce qu'il passe son temps à traiter de l'information et que l'univers entier peut être expliqué par le traitement de l'information. Ce n'est pas sérieux. L'informatique est un outil fantastique. C'est vrai. On peut faire énormément de choses avec. On peut aussi faire n'importe quoi.

SU : Il y a un risque que l'informatique devienne une nouvelle discipline de sélection.

JH : Vous avez parfaitement raison et si je pense qu'il n'est pas sérieux d'introduire l'enseignement de l'informatique dans l'enseignement secondaire, c'est parce que ce sera nécessairement au détriment d'autres disciplines que je considère importantes ; je pense par contre qu'il est indispensable d'initier dans l'enseignement supérieur tout le monde à l'informatique. Mais pas nécessairement par la programmation ou par l'algorithme. On en est encore, dans l'enseignement supérieur en particulier, à proposer de mettre en place des cours qui préparent les gens à l'informatique. Mon expérience me permet de dire que connaître un ou plusieurs langages de programmation, comprendre la théorie des algorithmes, n'aide pas beaucoup à se familiariser avec le système des conceptions assistées. Le problème de l'utilisation du système de conception assistée n'est pas un problème informatique.

SU : Quelles sont donc à votre avis les conditions de réussite de l'introduction de ce nouvel outil pédagogique ?

JH : Le problème majeur est celui de l'enseignant. L'enseignant pour faire son métier fait appel à des techniques et des méthodes indépendantes du contenu. C'est ce que l'on appelle la pédagogie. Mon expérience m'a convaincu que l'ordinateur peut aider à améliorer la pédagogie. On peut faire certaines choses avec un ordinateur en le confiant aux élèves qu'on ne pourrait faire autrement. Ceci étant, l'introduction de l'ordinateur demande à l'enseignant une réflexion sur sa pédagogie qui va être modifiée dès qu'il utilisera ce

nouvel outil. Phénomène classique, qui n'est pas propre à l'enseignement. Il est donc indispensable que les enseignants soient formés à l'utilisation de cet outil. Cela ne veut pas dire fondamentalement apprendre l'informatique, mais lorsqu'on utilise par exemple un logiciel de simulation pour faire passer certaines idées chez les élèves, le mode d'utilisation est tout de même très différent de ce que l'enseignant a l'habitude de faire.

Je ne suis un partisan convaincu ni de l'enseignement programmé ni des exercices à répétition. Bien que ces choses puissent être fort utiles dans certains cas, même si c'est ce qui apparaît le plus facile, il ne faut pas les encourager.

Quand en 1970 on a décidé de prendre des initiatives dans le domaine de l'informatique d'enseignement, on souhaitait d'une part que l'enseignement assisté soit l'œuvre des enseignants, d'autre part que soit développée autant que possible la création de produits originaux, de didacticiels qui soient convaincants, qui donnent des résultats ne pouvant être obtenus par un autre moyen. A l'époque, on a mis en avant particulièrement la modélisation et la simulation.

SU : Cette diffusion de l'informatique n'aura-t-elle pas de conséquences ?

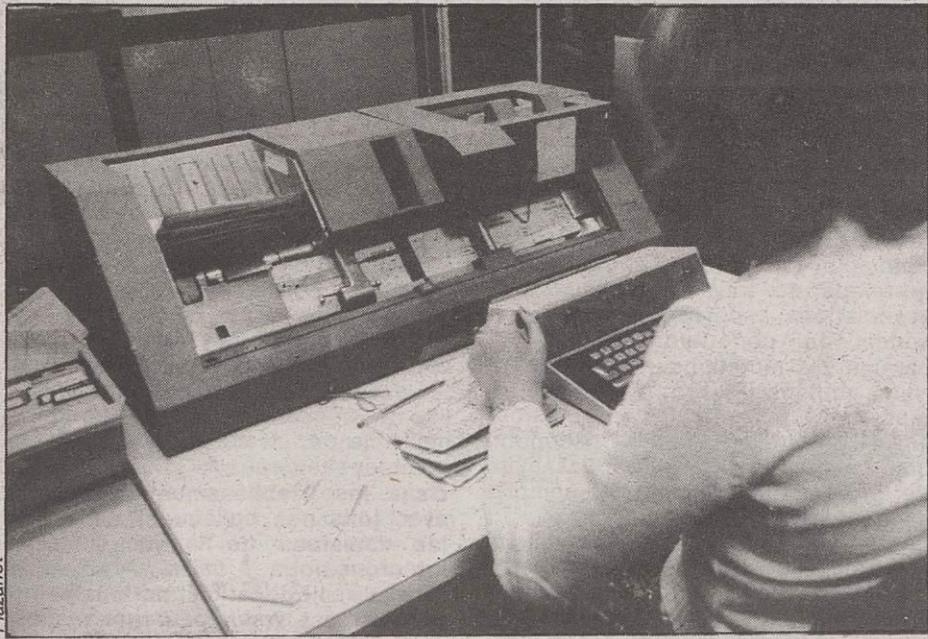
JH : Comme les techniques que l'élève utilise sur l'ordinateur ne sont pas infiniment variées, on va, en mettant l'élève en face de l'ordinateur, le familiariser avec les démarches fondamentales que l'on utilise dans les divers outils informatiques, ainsi l'utilisation des ordinateurs dans l'enseignement littéraire va permettre aux élèves de se familiariser implicitement avec le traitement de texte, sans qu'on ait besoin de leur faire de cours là-dessus. De la même manière, les élèves qui utiliseront des programmes de simulation dans l'enseignement des disciplines expérimentales se familiariseront avec la notion même de simulation et donc seront prêts intellectuellement à utiliser les outils de CAO qui sont, eux, basés sur la simulation. Il y a donc une retombée supplémentaire, qui me paraît très importante : indépendamment même de la valeur pédagogique du didacticiel utilisé, les élèves, utilisant l'ordinateur pour un certain nombre de leurs propres activités dans le cadre de l'enseignement, vont se familiariser avec l'idée et la démarche qu'il existe pour certaines choses des outils tout faits et qu'on peut avoir recours à l'ordinateur pour les traiter. Ainsi les élèves seront préparés à une société informatisée.

Propos recueillis par
Christian DUSSABLE

(1) Le SGEN-CFDT publiera une plaquette d'information et de réflexion à ce sujet.



Le progrès technologique peut aider les gens à faire mieux leur métier.



Se familiariser avec l'idée qu'il existe des outils tout faits et qu'on peut avoir recours à l'ordinateur pour les traiter.